

DECRET N° 86-218 du 2 Juin 1986

portant ratification de l'Accord d'Assistance Technique signé le 17 Janvier 1986 entre la République Populaire du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) en vue du financement de la préparation d'une étude sur les eaux souterraines en République Populaire du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 86-29 du 6 Février 1986 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, pour autorisation de ratification de l'Accord d'Assistance Technique signé le 17 Janvier 1986 entre la République Populaire du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) en vue du financement de la préparation d'une étude sur les eaux souterraines en République Populaire du Bénin ;
- VU la décision N° 86-38/ANR/CP/P du 16 Mai 1986 autorisant la ratification de l'Accord d'Assistance Technique signé le 17 Janvier 1986 entre la République Populaire du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID),

D E C R E T E :

Article 1er.- Est ratifié, l'Accord d'Assistance Technique signé le 17 Janvier 1986 entre la République Populaire du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) en vue du financement de la préparation d'une étude sur les eaux souterraines en République Populaire du Bénin et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Juin 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

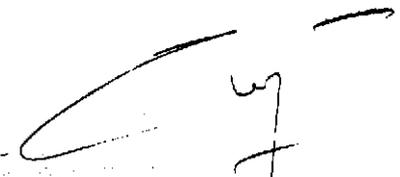
Mathieu KEREKOU

Pour Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
absent,



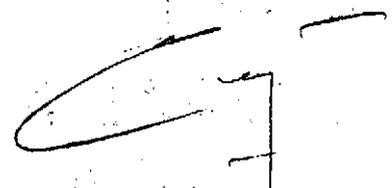
Edouard ZODEHOUGAN
Ministre intérimaire

pour le Ministre Délégué auprès d
Président de la République,
Chargé du Plan et de la Statis-
tique, absent,



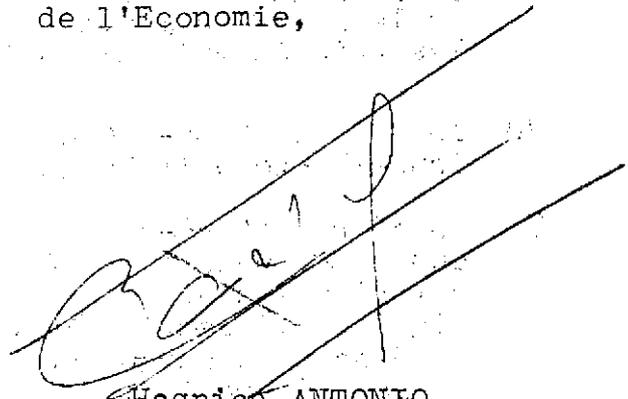
André ATCHADE
Ministre intérimaire

Pour Le Ministre de l'Equipement
et des Transports, absent



André ATCHADE
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,



Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 4 SA/CC/PRPB 2 CP/ANR 2 CPC 3 PPC 2 SGCEN 4 MAEC-
MPS-MET-MFE 18 CAA 1 BID 4 Autres Ministères 10 DB-DCF-DSDV-DTCP-
DI-DCM au MFE 16 DLC-DPE-INSAE-BCP 2 DCCT 1 GCONB 1 IGE 3 DAN-BN 2
CEAP 6 ONEPI-JORPB 2.-